

VILLE DE RODEZ  
CONSEIL MUNICIPAL DU 8 DECEMBRE 2025  
Délibération N°2025-159



VILLE de RODEZ

Commune de Rodez  
Hôtel de Ville  
Place Eugène Raynaldy BP 3119 12031 RODEZ Cedex 9  
Tél : 05 65 77 88 00

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Membres du Conseil municipal
En exercice : 35
Présents : 28
Conseillers excusés et représentés : 5
Conseillers excusés et non représentés : 2

L'an 2025, le lundi 8 décembre, à 17h00, le Conseil municipal de la Ville de Rodez, dûment convoqué le mardi 2 décembre 2025, s'est réuni, en séance publique à l'Hôtel de Ville, sous la Présidence de M. TEYSSEDRE Christian, Maire de Rodez.

Conseillers présents (28)

Mesdames ABOU Nadia, ALAUZET Céline, BERARDI Marion, BEZOMBES Martine, BULTEL-HERMENT Monique, CASTAGNOS Fabienne, CLOT Marie-Noëlle, CROUZET Maryline, FAUX Mathilde, HER Anne-Christine, MONESTIER-CHARRIE Anne-Sophie, SOUNILLAC Marie-France, TAUSSAT Régine, VARSI Florence, VIDAL Sarah.  
Messieurs BOUGES Jean-François, CESAR Alexis, COSSON Jean-Michel, CORTESE Franck, FOURNIE Francis, GOMBERT Benjamin, LAURAS Christophe, LIEGEOIS Patrick, RAUNA Alain, RUBIO Frédéric, TEYSSEDRE Christian, TIXIER Alain, VIDAMANT François.

Conseillers excusés et représentés (5) :

FERRAND Bernard	a donné pouvoir à	FOURNIE Francis
COLIN Laure	a donné pouvoir à	LIEGEOIS Patrick
COMBET Arnaud	a donné pouvoir à	VIDAL Sarah
ECHENE Eléonore	a donné pouvoir à	CESAR Alexis
BERTAU Iléana	a donné pouvoir à	BERARDI Marion

Conseillers excusés et non représentés (2) :

DONORE Joseph  
JULIEN Serge

Secrétaire de séance : Benjamin GOMBERT

**DELIBERATION N°2025-159 – SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT - Aides à l'installation d'alarmes anti-intrusion**

*Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;*

*Vu la délibération N°2024-134 – Sécurité publique – Aide à l'installation de systèmes de sécurité anti-intrusion du 15 novembre 2024 relative aux conditions de versement de cette subvention ;*

*Vu la délibération N°2025-015 – Subventions d'équipement du 21 mars 2025 relative aux subventions déjà accordées au titre de l'année 2025 ;*

*Vu la délibération N°2025-047 – Subventions d'équipement du 23 juin 2025 relative aux subventions déjà accordées au titre de l'année 2025 ;*

*Vu la délibération N°2025-104 – Subventions d'équipement du 25 septembre 2025 relative aux subventions déjà accordées au titre de l'année 2025 ;*

*Vu la délibération N°2025-129 – Subventions d'équipement du 14 novembre 2025 relative aux subventions déjà accordées au titre de l'année 2025 ;*

**Considérant ce qui suit :**

Pour l'année 2025, le Conseil Municipal a voté une aide à la participation pour la sécurisation à domicile des personnes sur la commune de Rodez. La Ville a décidé de proposer une aide financière pour l'acquisition et l'installation de systèmes de sécurité de type anti-intrusion et/ou vidéo pour les habitants de maisons individuelles résidant à Rodez. L'aide est octroyée sans condition d'âge ou de ressources.

**VILLE DE RODEZ**  
**CONSEIL MUNICIPAL DU 8 DECEMBRE 2025**  
**Délibération N°2025-159**

Les crédits utiles seront prélevés sur le budget concerné au compte par nature dédié.

Le dossier déposé est le suivant :

- Mme Gaëlle LEVECQ—200 €

Il est donc proposé d'attribuer une subvention d'équipement au demandeur suivant le montant mentionné ci-dessus.

Le Conseil municipal par 29 voix pour, 4 voix contre (*BERARDI Marion, BERTAU Iléana, ECHENE Eléonore, CESAR Alexis*) :

- approuve l'attribution de subvention d'équipement d'un montant de 200 € ;
- autorise Monsieur le Maire à signer tout document à intervenir pour l'exécution de la présente délibération.

Secrétaire de séance

Signé : Benjamin GOMBERT

Acte dématérialisé

Le Maire

Signé : Christian TEYSEDRE

Acte dématérialisé

Le Maire certifie exécutoire la présente délibération

Publiée le 12 décembre 2025

Transmise en Préfecture le 12 décembre 2025

Délais et voies de recours

Conformément aux articles R421-1 et R421-5 du Code de Justice Administrative, la présente décision est susceptible de recours administratif auprès de Monsieur le Maire ou de recours contentieux devant le Tribunal administratif de Toulouse, directement par courrier ou par l'application informatique « Télerecours Citoyens » via le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et transmission en Préfecture.